

Commentaire des mesures Villepin pour la « banlieue »
Politis n°876, 17 novembre 2005

Villepin : « J'ai demandé au ministre de l'emploi que 20.000 contrats d'accompagnement pour l'emploi et Contrats d'avenir soient réservés à ces quartiers pour développer les emplois de proximité à destination des communes, des associations, des bailleurs sociaux. Je souhaite également doubler le nombre d'adultes-relais : ils auront pour mission d'être des « médiateurs de ville » qui assurent en permanence le lien entre les familles et l'ensemble des institutions publiques présentes dans les quartiers ».

Cette annonce est d'abord un constat d'échec : la droite s'était empressée d'asphyxier les emplois-jeunes et autres contrats aidés (CES et CEC). Puis le plan Borloo de cohésion sociale avait fait volte-face avec la mise en place des contrats d'accompagnement pour l'emploi (CAE) et des contrats d'avenir. Ils ne représentent aujourd'hui qu'une infime partie des contrats aidés dans le secteur non-marchand : 1000 contrats d'avenir et 9000 CAE, contre 176000 CES et CEC et 76000 emplois jeunes. Dans ces conditions, les 20000 contrats annoncés ne feront que remplacer les contrats précédents, pourtant mieux adaptés aux besoins du secteur associatif. Quant aux adultes-relais, ils ne sont eux aussi qu'un substitut (plutôt positif faute de mieux) à un renforcement réel et durable du tissu associatif.

A la place de ces multiples dispositifs qui stigmatisent leurs publics, il est nécessaire de mettre en place un contrat d'insertion unique pour les jeunes, rémunéré au SMIC à temps plein, avec un temps de formation intégré et un CDI à la clé. C'est la proposition qui ressort de tous les travaux d'évaluation, et qui est soutenue notamment par les associations.

Mais pour aller plus loin, il faudrait relancer le pouvoir d'achat des classes populaires et la réduction du temps de travail. Un tel appel d'air permettrait de réinsérer les chômeurs dans l'emploi, de réduire les discriminations à l'égard de la deuxième génération, et de cibler les dispositifs spécifiques sur la fraction (étroite) des personnes en vraie difficulté.